



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 6 février 2014 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Filipe **PINHO** _ Hervé **TILLARD** _ Etienne **THIL** _ Jean-Michel **PERRIN** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ François **PEULTIER** _ Marie-Andrée **MOUGENOT** _ Daniel **LAGRANGE** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Monique **CLAUDEL**

Étaient excusé(e)s : Thierry **PIERREZ** _ Henri **NOIREL** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) _ Michel **GRILLOT** (procuration à François **PEULTIER**) _ Francis **HESS** (procuration à Filipe **PINHO**)

Date de la convocation : 31 janvier 2014
Date d'affichage : 14 février 2014
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14
Secrétaire de séance : François PEULTIER

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 janvier 2014**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Délibérations**

N°	Domaine	Objet
2014_ 22	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides janvier 2014
2014_ 23	Finances	Prise en charge de frais
2014_ 24	Développement économique	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 1 ^{ere} tranche de l'espace d'activités FILINOV à Chaligny / Neuves-Maisons - Approbation de l'avenant n°2
2014_ 25	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – Bail commercial
2014_ 26	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – Bail commercial
2014_ 27	Administration générale	Centre d'activités Ariane : actions de formation et d'insertion professionnelle
2014_ 28	Finances	Convention de participation aux frais de balisage de sentiers

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 janvier 2014

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

François PEULTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2014_22

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Habitat - attribution aides janvier 2014

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique
- conseil d'orientations thermiques

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par le comité habitat lors de sa séance du 20 janvier 2014.

Le bureau communautaire,

vu l'avis favorable du comité habitat du 20 janvier 2014,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

attribue les aides conformément aux décisions mentionnées dans les tableaux ci-joints :

Aides instruites au comité habitat du 20 janvier 2014

Isolation thermique (dossiers engagés sous le règlement 2013)

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Prime proposée	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total				
	COMMUNE		Coût éligible				
2013 - TT 72	HOTTE Natacha	1 porte-fenêtre + 2 fenêtres + isolation intérieure		non	oui	1 000,00 €	favorable
	2, chemin de la vieille côte		6 668,27 €				
	54550 PONT-SAINT-VINCENT		4 756,19 €				
2013 - TT 76	FORT Régis	8 fenêtres + 3 portes-fenêtres		non	non	1 000,00 €	favorable
	340, Rue de la Libération		16 298,29 €				
	54230 CHALIGNY		12 239,13 €				
2013 - TT 77	LORENZ Yvon	5 fenêtres + 3 portes-fenêtres		non	non	1 000,00 €	favorable
	30, Rue de la Gare		17 300,00 €				
	54850 MESSEIN		10 010,00 €				
2013 - TT 78	DETREVAL Hervé	Isolation extérieure		non	non	1 000,00 €	favorable
	35, Rue Hubert Sensiquet		22 600,54 €				
	54850 MESSEIN		5 843,27 €				
2013 - TT 79	VAN PARYS Louise	2 fenêtres + 1 porte-fenêtre		non	non	979,28 €	favorable
	4, Chemin du Lacé		3 264,25 €				
	54990 XEUILLEY		3 264,25 €				
2013 - TT 80	DE SOUSA Aurélien	6 portes-fenêtres		non	oui	1 000,00 €	favorable
	28, Rue François Vuillon		5 972,57 €				
	54630 RICHARDMENIL		5 972,57 €				
						5 979,28 €	

Isolation thermique (dossiers engagés sous le règlement 2014)

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Prime proposée	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total				
	COMMUNE		Coût éligible				
2014 - IT 01	MOUGEL Valérie	Isolation de combles perdus sur plancher et sous rampant		non	oui	1 000,00 €	favorable
	8, Lotissement Clair Chêne		4 085,26 €				
	54550 BAINVILLE SUR MADON		4 085,26 €				
2014 - IT 02	FERNAND Serge	Isolation de combles perdus		non	oui	870,00 €	favorable
	195, Rue René Michaud		2 900,00 €				
	54230 NEUVES-MAISONS		2 900,00 €				
2014 - IT 03	CAMPDORAS Ginette	Réfection toiture - Isolation de combles perdus		non	oui	512,00 €	favorable
	15, Allée des Violettes		10 161,00 €				
	54230 NEUVES-MAISONS		1 706,65 €				
						2 382,00 €	

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable	Éligible FART	Prime proposée	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total				
	COMMUNE		Coût éligible				
2014 - M 01	MOUGEL Valérie	2 fenêtres		non	oui	500,00 €	favorable
	8, Lotissement Clair Chêne		1 900,00 €				
	54550 BAINVILLE SUR MADON		1 900,00 €				
2014 - M 02	BLOAS Céline	3 fenêtres		non	non	500,00 €	favorable
	28, Rue du Général Leclerc		2 566,29 €				
	54850 MESSEIN		2 191,76 €				
						1 000,00 €	

Conseil d'Orientations Thermiques (COT)

N° dossier	NOM Prénom Adresse Commune	Coût CCMM Participation habitant	Avis comité habitat
COT 2014 _ 14	ALBISER Gérard	484,62 €	favorable
	2, Rue du Champ des Fèves		
	54230 CHALIGNY	242,31 €	

DÉLIBÉRATION N° 2014_23

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Prise en charge de frais

Suite à la détérioration, au pôle technique, des lunettes d'un usager du service de l'eau, la responsabilité d'un agent de la CCMM est engagée.

Cet incident étant intervenu sur le lieu et dans le cadre du travail, il revient à la collectivité de rembourser l'assurance de l'usager.

Le bureau est appelé à délibérer sur la prise en charge par la collectivité des frais correspondants s'élevant à 383.78 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

accepte que les frais inhérents au changement du verre de la paire de lunettes de l'usager, abimé lors de l'incident du 18 juin 2013, et s'élevant à 383.78 €, soient pris en charge par la collectivité,

charge le président de donner suite à cette décision,

autorise le président à signer tout acte rendu nécessaire par la présente décision.

DÉLIBÉRATION N° 2014_24

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 1^{er} tranche de l'espace d'activités FILINOV à Chaligny / Neuves-Maisons - Approbation de l'avenant n°2

Le groupement AUP Lorraine /SEFIBA est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la 1^{er} tranche de l'espace d'activités FILINOV à Chaligny / Neuves-Maisons pour un montant de 81 464,50 € HT (suite à l'avenant n°1).

Par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2007, la ZAC Filinov à vocation économique a été créée. Par arrêté préfectoral du 6 octobre 2009, l'opération a été déclarée d'utilité publique. En mars 2011, le conseil communautaire a étendu la vocation de la ZAC à l'habitat et le périmètre a été modifié à la marge.

Sur sollicitation de l'EPFL en charge du portage foncier de l'opération, le préfet a estimé que les modifications apportées à la vocation de la ZAC présentent un caractère substantiel nécessitant l'engagement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique.

En conséquence, une nouvelle enquête publique doit être diligentée sur la base d'un dossier et d'une étude d'impact actualisée. Cette nouvelle déclaration d'utilité publique permettra d'engager les expropriations nécessaires à la maîtrise foncière de l'opération.

La réalisation du nouveau dossier d'enquête préalable à la DUP et de l'étude d'impact actualisée est confiée au groupement titulaire du marché pour un montant de 5 310 euros HT. Le nouveau montant du marché est porté à 86 774,50 euros HT.

Le projet d'avenant donnera lieu à un avis de la commission d'appel d'offres.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 1^{ère} tranche de l'espace d'activités FILINOV à Chaligny / Neuves-Maisons pour un montant de 5 310 euros HT

autorise le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente.

DÉLIBÉRATION N° 2014_25

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Cellules artisanales – Bail commercial

La société MAAS – Commerce de fournitures et équipements industriels notamment bandes transporteuses/courroies – dont le siège est situé à Wavrin (59), a sollicité la location d'une cellule artisanale sur l'espace artisanal du Champ le Cerf.

Forte de 8 agences implantées au niveau national (Bretagne, Pays de Loire, Sud-Est, Sud-Ouest, Rhône-Alpes, Picardie, Normandie, Ile de France) et de 30 années d'expérience, la société MAAS souhaite développer son activité sur le secteur Est.

Le bureau communautaire est invité à en approuver le bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le bail commercial conclu avec la société MAAS à compter du 1^{er} février 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Cellule artisanale – Espace artisanal du Champ le Cerf – 262 rue Marcelin Berthelot – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : cellule A2
- Surface totale : 140 m²
- Loyer : 626.50 € HT mensuels
- Avance sur charges : 116.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 1 253.00 €

autorise le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2014_26

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Cellules artisanales – Bail commercial

La société JMLINDUSTRIE – Négocier de matériels et fournitures industriels – actuellement implantée sur la ZI du Serroir à Lay Saint Christophe, a sollicité la location d'une cellule artisanale sur l'espace artisanal du Champ le Cerf.

Créée en 2000 et notamment sous-traitant de la société ESTI implantée sur cette même zone, JMLINDUSTRIE recherchait des locaux plus adaptés à l'exercice de leur activité en terme d'accessibilité et de fonctionnalité.

Le bureau communautaire est invité à en approuver le bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le bail commercial conclu avec la société JMLINDUSTRIE en date du 1^{er} février 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Cellule artisanale – Espace artisanal du Champ le Cerf – 262 rue Marcelin Berthelot – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : cellule A3
- Surface totale : 140 m²
- Loyer : 626.50 € HT mensuels
- Avance sur charges : 116.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 1 253.00 €

autorise le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2014_27

Rapporteur :
Hervé TILLARD - 1^{er} vice-président

Objet :
Centre d'activités Ariane : actions de formation et d'insertion professionnelle

La CCMM a été contacté par le GRETA LORRAINE CENTRE dans le cadre de la réalisation de l'action TRANS'BAT, financée par la Région Lorraine et le conseil général de Meurthe et Moselle, destinée à favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés d'insertion sur le territoire Terres de Lorraine, à travers la réalisation de chantiers en bâtiment.

Cette action permettra la formation de personnes éloignées de l'emploi sur des métiers de second-œuvre (peinture-électricité-pose revêtement sols-placo....) et sera réalisée au sein du Centre d'Activités Ariane en vue de la rénovation complète de 3 bureaux non exploitables à ce jour.

Elle sera menée du 10 au 31 mars 2014 pour laquelle la CCMM s'engage à mettre à disposition les bureaux à rénover pour la réalisation des travaux, une salle de réunion pour la formation théorique et fournir l'ensemble des fournitures et matériels nécessaire à la bonne réalisation des travaux de rénovation (coût estimé : 10 000 € HT).

Cette action est complétée par un second chantier de gros-œuvre réalisé avec la communauté de communes du Toulois. L'ensemble de l'action se déroule sur 8 mois de mars à octobre 2014 et comprend également des passages en entreprise et des phases d'accompagnement, bilan et suivi post-stage.

A l'issue de cette action, 60 m² de bureaux (3 x 20 m²) seront donc de nouveau proposés à la location, bureaux qui sont d'ores et déjà réservés pour l'implantation d'un nouveau cabinet d'études thermiques sur le centre.

Le bureau communautaire est invité à approuver la convention avec le GRETA pour la réalisation de cette action.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la convention conclue entre la communauté de communes Moselle et Madon et le GRETA LORRAINE CENTRE dans le cadre de la réalisation de l'action de formation TRANS'BAT au sein du Centre d'Activités Ariane de Neuves-Maisons

autorise le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2014_28

Rapporteur :

Marie-Andrée MOUGENOT - Vice-présidente chargée du tourisme

Objet :

Convention de participation aux frais de balisage de sentiers

La CCMM a mis en place et entretient un réseau de sentiers de randonnée depuis 2004. Afin d'assurer l'entretien des sentiers de randonnée, la CCMM est organisée de la façon suivante :

- Des randonneurs bénévoles assurent la veille et la continuité des balises sur le terrain,
- Un chantier d'insertion assure l'implantation de poteaux et le dégagement des sentiers nécessitant travaux sur espaces verts,
- Des agents assurent le suivi des différents travaux, les commandes nécessaires à l'entretien des sentiers...

Les randonneurs bénévoles sillonnent le territoire tous les jeudis matin pour assurer la continuité des parcours existants et développer de nouveaux sentiers. Ils utilisent leurs véhicules personnels. Il convient de défrayer les bénévoles de leurs déplacements.

La convention définit les modalités de remboursement des frais kilométriques engagés par les bénévoles de l'association CEPA.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le projet de convention de participation aux frais kilométriques,

autorise le président à signer ladite convention.

Le secrétaire,

François PEULTIER



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 22	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides janvier 2014
2014_ 23	Finances	Prise en charge de frais
2014_ 24	Développement économique	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 1 ^{ère} tranche de l'espace d'activités FILINOV à Chaligny / Neuves-Maisons - Approbation de l'avenant n°2
2014_ 25	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – Bail commercial
2014_ 26	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – Bail commercial
2014_ 27	Administration générale	Centre d'activités Ariane : actions de formation et d'insertion professionnelle
2014_ 28	Finances	Convention de participation aux frais de balisage de sentiers

Signatures

Jean-Marie BUTIN		François PEULTIER	
Monique CLAUDEL		Thierry PIERREZ	Excusé
Michel GRILLOT	Procuration à François PEULTIER	Filipe PINHO	
Francis HESS	Procuration à Filipe PINHO	Pascal SCHNEIDER	
Daniel LAGRANGE		Marie Laure SIEGEL	
Marie-Andrée MOUGENOT		Etienne THIL	
Henri NOIREL	Procuration à Daniel LAGRANGE	Hervé TILLARD	
Jean-Michel PERRIN			